



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 19 janvier 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept,
Le dix-neuf janvier
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

Etaient présents :

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Laurent SIGUOIRT, Chantal DOULIEZ, Jean-François GILBERT – Adjoint
Nathalie KOPCZYNSKI, Maurice DENIS, Adrien DAMIEN, Geneviève VANSNICKT, Alain BLANCHART, Michel COUDYSER, Francis ANDRIEU, Jacky HOOGERS, Brigitte BLOIS – Conseillers Municipaux

David SWAENEPOEL a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2017-002

Michèle BARNAULT a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2017-009

Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Christelle GALLIEZ, qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Marie-Pierre SLATKOVIE, qui donne pouvoir à Adrien DAMIEN
Sandrine DUMONT, qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Arlette QUEHE, qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Sabrina DELSALLE, qui donne pouvoir à David SWAENEPOEL
Thomas DEVILLERS, qui donne pouvoir à Jacky HOOGERS

Absents excusés :

Séverine DUPONT, Jean-Pierre DECOBECQ

La séance débute à 19h15

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 17 puis 18
- votants : 24 puis 25

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire

2017-001 – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 22 voix pour,
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2016.

2017-002 - Modification du prix de vente d'un terrain sis rue No à Houx

Le 6 janvier 2017, la commune a reçu une proposition d'acquisition pour la parcelle lot N°7 d'une superficie de 6a62 et référencée E2567 pour un montant à hauteur de 55 000 euros nets vendeur. Le montant voté par le conseil municipal le 8 décembre 2015 s'élève à 56 270 euros nets vendeur.

Aussi, il est proposé de modifier le prix de vente de la parcelle lot N° 7 à hauteur de 55 000 euros nets vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,

DECIDE

- d'émettre un avis FAVORABLE sur cette proposition,
- d'inscrire les recettes au budget correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et signer tout document inhérent à cette vente.

2017-003 - Régie de recettes de location de tables et chaises – Apurement d'un déficit suite à un vol

Un vol avec effraction a été commis au sein des Services Techniques entre le mardi 6 décembre et le mercredi 7 décembre 2016. Il a été constaté notamment le vol de la caisse contenant la régie de recettes relative à la location de tables et de chaises, s'élevant au total à 154,75 €.

Une plainte contre X a été déposée au nom de la Mairie d'Hergnies le 7 décembre 2016 auprès de la Gendarmerie Nationale de Saint-Amand-les-Eaux. Le régisseur titulaire de cette régie voit sa responsabilité engagée.

Conformément aux décrets n°2008-227 et n°2008-228 du 5 mars 2008 relatifs respectivement à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, et à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics, et aux dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, un ordre de versement a été établi à l'encontre du régisseur titulaire, à concurrence des déficits constatés.

Cependant, la responsabilité du régisseur ne saurait être engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,

DECIDE

- de combler le déficit de la régie de recettes de location des tables et chaises à hauteur de 154,75 €

DIT

que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

2017-004 - Désignation des représentants au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 19 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

de désigner au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc :
Monsieur Jacques SCHNEIDER, représentant titulaire de la commune d'Hergnies
Monsieur Michel COUDYSER, représentant suppléant de la commune d'Hergnies

Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel

2017-005 - 2016-03 - Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,
DECIDE

d'émettre un avis FAVORABLE sur la décision modificative n°2016-03.

2017-006 - 2016-03 - Décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 20 voix pour et 5 abstentions,
DECIDE

d'émettre un avis FAVORABLE sur la décision modificative n°BA2016-01.

Rapporteur : Bernard BOURLET, Adjoint délégué à l'équipement, aux infrastructures, aux travaux et à la sécurité routière

2017-007 - SIDEGAV - Délibérations relatives au compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat présenté par ERDF pour l'exercice 2015, le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique d'électricité en 2015 et le rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,
DECIDE

de prendre acte du compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat présenté par ERDF pour l'exercice 2015, le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique d'électricité en 2015 et le rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2015.

2017-008 - SIDEGAV - Délibérations relatives au compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat présenté par GRDF pour l'exercice 2015 et le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel en 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,
DECIDE

de prendre acte du compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat présenté par GRDF pour l'exercice 2015 et le rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel pour l'exercice 2015.

Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, Adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme

2017-009 - Plan de prévention des risques miniers de Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies et Vieux-Condé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,
DECIDE

- d'émettre un avis FAVORABLE sur le plan de prévention des risques miniers présenté par la DDTM.

Divers :

Informations concernant le questionnaire petite enfance :

Le Contrat Enfance Jeunesse est en cours de renouvellement.

Il a été constaté de fortes demandes auprès de la crèche, notamment en termes d'assouplissement des horaires d'ouverture (ex. : ouverture le mercredi, amplitude horaires plus longue).

Actuellement, le Multi-Accueil n'est pas ouvert le mercredi et la capacité d'accueil de 10 lits s'avère insuffisante. Des solutions sont à trouver afin d'atteindre le seuil de 20 places et des décisions à prendre avec des possibilités : extension et recrutement, externalisation (DSP à un privé).

Extension rue des Brasseurs, rue des Moulins et au niveau du presbytère dans le cadre de l'accroissement de l'offre de logement social (total 45 logements avant 2021).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait à Hergnies, le 9 février 2017

A blue ink signature, appearing to be 'Jacques Schneider', written in a cursive style with a large loop at the end.

Jacques SCHNEIDER
Maire d'Hergnies